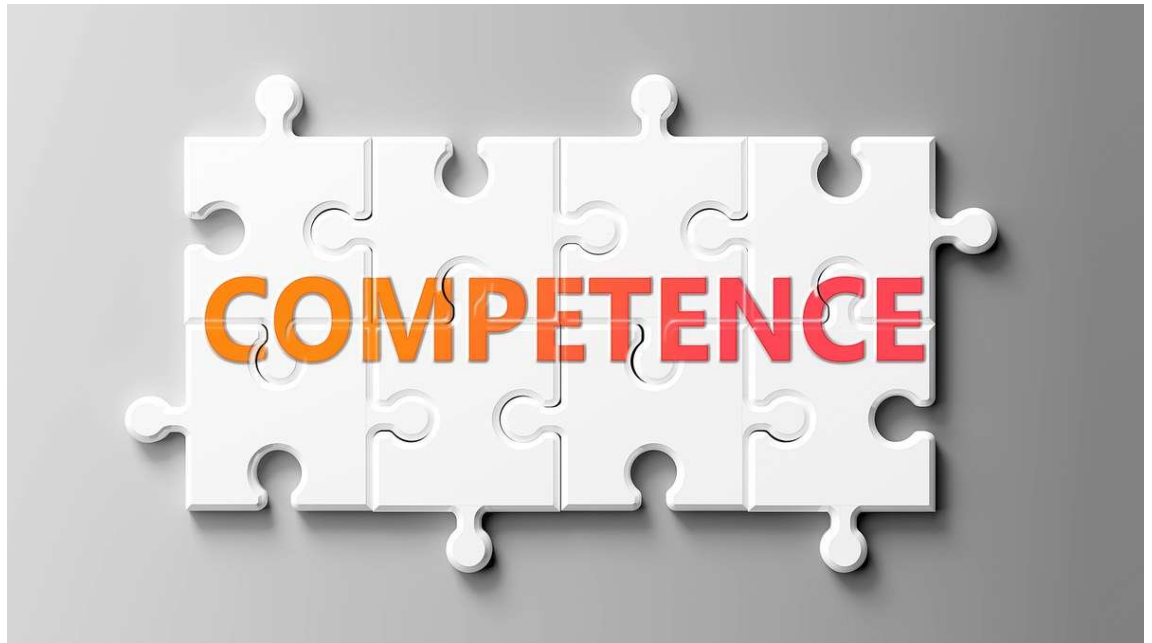


La Validation des
Acquis de
l'Expérience
(VAE)



La VAE

Ma définition

La VAE est une démarche active qui permet à la personne de valoriser son expérience pour obtenir une certification. Elle en est la principale actrice, s'appropriant chaque étape avec détermination.

Le consultant joue un rôle d'accompagnateur, l'orientant vers les bonnes pratiques et les ressources nécessaires pour réussir son projet.

La VAE

Réflexions

Recherches

Responsable

Vous avez le



PREMIER
RÔLE

Décider

Auto-Analyse

Agir

La VAE

Le Consultant

1 PRETER
ATTENTION



2 NE JAMAIS
JUGER



3 REFLECHIR
& ANALYSER



4 QUESTIONNER
& CLARIFIER



5 RESUMER
&
REFORMULER



6 PARTAGER



La VAE



=

&





La VAE

Phase 1 : Etude de faisabilité (4 heures – 2 séances) : Définir son projet VAE:

- Comprendre la VAE et ses enjeux
- Choisir sa certification et évaluer ses chances

Phase 2 : Construire le livret 1 (4 heures – 2 séances) : Rédiger un livret 1 solide pour obtenir la recevabilité du dossier :

- Structurer son parcours professionnel
- Choisir les preuves
- Finaliser et relire le livret 1

Phase 3 : Démontrer ses compétences dans le livret 2 (8 à 12 heures – 4 à 6 séances) : Rédiger un livret 2 convaincant qui démontre l'adéquation entre l'expérience et le référentiel :

- Analyser les compétences du référentiel
- Approfondir les compétences complexes
- Choisir les preuves
- Relire et finaliser le livret 2

Phase 4 : Maîtriser son oral devant le jury (4 heures – 2 séances) : Se préparer efficacement pour l'entretien oral devant le jury :

- Se préparer à l'oral
- Simuler l'entretien

Phase 5 : Analyser les résultats du jury (variable) : Connaître la décision finale du jury :

- Connaître la décision du jury : Validation totale ou partielle